

Tableau de mesures définitives du rapport d'inspection de l'EHPAD « Arche Var » à Sainte Maxime (17 avril 2024).

Le rapport rédigé par la mission d'inspection fait état de constats. Ceux-ci sont formulés dans le corps du rapport en « **écart** » qui traduisent une non-conformité à une référence juridique opposable à l'inspecté et en « **remarque** » qui traduisent des dysfonctionnements porteurs de risques.
Les propositions de mesures correctives se déclinent suivant la terminologie suivante :

	Existence d'un risque majeur	Absence de risque majeur
Ecart	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de suites codifié.	Proposition de prescription
Remarque	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de bonnes pratiques adossé aux données acquises de la science.	Proposition de recommandation

Pour rappel : conformément à l'article L313-14 du code de l'action sociale et des familles (CASF) lorsque les conditions d'installation, d'organisation ou de fonctionnement de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil méconnaissent les dispositions du présent code ou présentent des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits, l'autorité compétente en vertu de l'article L. 313-13 peut enjoindre au gestionnaire d'y remédier, dans un délai qu'elle fixe.

Cette injonction peut inclure des mesures de réorganisation ou relatives à l'admission de nouveaux bénéficiaires et, le cas échéant, des mesures individuelles conservatoires, en application du code du travail ou des accords collectifs.

Nota bene : les délais de mise en œuvre indiqués dans le tableau courrent à compter de la réception par l'inspecté, d'un courrier actant la fin de la période contradictoire et le début de la mise en œuvre des décisions.

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien/levée/modification des mesures de l'inspection sur site
1	Evacuer les encombrants du jardin afin de garantir la sécurité des résidents et du personnel conformément à l'article L311-3 du CASF.	Ecart 1	3 mois	[REDACTED]	Maintien (Attente d'éléments probants : photo ou attestation)
2	S'assurer que le portillon reste fermé après chaque utilisation afin d'assurer la sécurité des résidents conformément à l'article L 311-3 du CASF.	Ecart 2	Phase contradictoire	[REDACTED]	Maintien (Attente d'éléments probants : Photo ou attestation)
3	Retirer les digicodes installés au niveau des 2 ascenseurs du 2 ^{ème} étage contrevenant à la liberté d'aller et venir des résidents hébergés dans le secteur classique (conformément à l'article L 311-3 du CASF)- transmettre une attestation de retrait à la mission d'inspection.	Ecart 3	3 mois	[REDACTED]	Maintien (Attente d'éléments probants : Photo ou attestation)

4	Sécuriser les escaliers par la mise en place d'un éclairage adapté et l'installation de revêtements antidérapants au sol (délai : à réception des mesures administratives).	Ecart 4	Phase contradictoire	[REDACTED]	Maintien (Attente d'éléments probants : Photo ou attestation)
5	Stocker les produits de coiffure dans un placard fermé à clé afin de garantir la sécurité des résidents conformément à l'article L 311-3 du CASF.	Ecart 5	Phase contradictoire ?	[REDACTED]	Maintien (Attente d'éléments probants : Photo ou attestation)
6	Transmettre les plans actualisés de l'établissement et la preuve que les chambres doubles sont utilisées en chambres simples pour respecter la capacité telle que définie dans l'autorisation conformément à l'article L313-1-1 du CASF.	Ecart 6	Phase contradictoire ?	[REDACTED]	Maintien
7	Assurer le temps de médecin coordonnateur conforme à la réglementation Article D 312-156 du CASF afin que celui-ci puisse effectuer l'ensemble des missions qui lui sont	Ecart 7	6 mois	[REDACTED]	Maintien (attente de transmission du document / avenant ou contrat de travail)

	dévolues (pour mémoire, l'article D 312-156 a évolué au 1 ^{er} janvier 2023).				
8	Ecrire le projet d'établissement adapté à l'EHPAD en associant le personnel à son élaboration (période 2024-2029).	Ecart 8	6 mois	[REDACTED]	Maintien
9	Transmettre le calendrier prévisionnel des CVS ainsi que le compte rendu de la prochaine réunion du CVS :1	Ecart 9	1 mois	[REDACTED]	Maintien en attente du planning et des comptes rendus des CVS
10	Former les professionnels à la déclaration des EI afin de respecter l'article L311-8-1 du CASF.	Ecart 10	3 mois	[REDACTED]	Maintien
11	Inscrire les ASH faisant fonction d'aide - soignante en VAE d'aide-soignante.	Ecart 11	Année 2024	[REDACTED]	Maintien en attente des 2 contrats VAE
12	Poursuivre le suivi des projets d'accompagnement personnalisé et les faire apparaître sur Netsoins.	Ecart 12	6 mois	[REDACTED]	Maintien (attente de transmission du document)
13	Mettre en place le recueil de Directives Anticipées auprès des résidents.	Ecart 13	6 mois	[REDACTED]	Maintien

Tableau de recommandations du rapport d'inspection de l'EHPAD « Arche Var » à Sainte Maxime (17 avril 2024).

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai	Réponse	Maintien/ levée/ modification de la mesure
1	Aménager le jardin dédié aux résidents afin de garantir une promenade sécurisée.	R.1	6 mois	[REDACTED]	Maintien
2	Expliquer la différence entre le nombre de chambres doubles sur le PV de la Commission de sécurité et le document transmis lors de l'inspection « occupation des chambres ».	R. 2	Phase contradictoire	[REDACTED]	Maintien
3	Identifier clairement la fonction des pièces, l'indiquer sur la porte d'accès et désencombrer les toilettes pour éviter les risques de chutes.	R. 3	Phase contradictoire	[REDACTED]	Maintien
4	Construire une intervention communicationnelle interne adaptée pour les nouveaux salariés lors de changement d'organisation.	R. 4	3 mois	[REDACTED]	Maintien (attente de transmission de la procédure d'accueil des nouveaux salariés)

5	Anticiper et préparer le recrutement d'un Directeur pour faire un tassage avec l'actuel Directeur.	R. 4	Phase contradictoire	[REDACTED]	Maintien
6	Faire un retour d'expérience pour analyser les causes des précédents départs de Directeurs afin d'utiliser les leviers nécessaires à la stabilisation de la Gouvernance.	R. 6	1 mois	[REDACTED]	Levée
7	Revoir la procédure d'astreinte en apportant des précisions sur le personnel en charge d'alerter, confirmer les personnels d'astreinte et transmettre les plannings prévisionnels des astreintes.	R. 7	1 mois	[REDACTED]	Maintien (attente de transmission du document)
8	Transmettre le prochain compte rendu de réunion de la Direction de l'EHPAD et de la Direction Régionale.	R. 8	3 mois	[REDACTED]	Maintien
9	Sensibiliser le personnel à la notion de risque concernant la survenue d'EIG et prévoir des formations ou mini-formations afin qu'une culture du risque	R. 9	3 mois	[REDACTED]	Maintien

	soit développée et appréhendée par le personnel.				
10	Mettre en place un Retex systématique après chaque EIG.	R. 10	1 mois	[REDACTED]	Maintien
11	Après analyse des enquêtes formalisées de satisfaction, programmer et suivre un plan d'actions d'amélioration en retour.	R. 11	6 mois	[REDACTED]	Maintien
12	Compléter l'ensemble des dossiers du personnel.	R. 12	3 mois	[REDACTED]	Maintien
13	Recruter un psychologue, transmettre le contrat de travail.	R. 13	3 mois	[REDACTED]	Maintien
14	Elaborer et mettre en place un plan de formation respectant les attendus de la Haute Autorité de Santé.	R. 14	3 mois	[REDACTED]	Maintien
15	Au regard de la qualité de prise en charge des résidents, comme de la demande des salariés, il est nécessaire de programmer les formations spécifiques : (Bientraitance, gestion des risques).	R. 15	3 mois	[REDACTED]	Maintien
16	Travailler à de nouvelles ouvertures et activités vers l'extérieur, comme par exemple, avec l'école de proximité (lien intergénérationnel).	R. 16	Année 2024	[REDACTED]	Maintien
17	Consolider le poste de l'animatrice par une formation spécialisée serait une plus-	R. 17	Année 2024	[REDACTED]	Maintien

	value pour la personne de l'établissement.				
18	Construire les projets personnalisés de façon continue.	R. 18 et 13	Année 2024	[REDACTED]	Maintien
19	Effectuer les soins de pédicure dans un local adapté.	R. 19	3 mois	[REDACTED]	Levée
20	Mettre en place une mini formation pour que les personnels s'approprient les protocoles et procédures de l'établissement.	R. 20	3 mois	[REDACTED]	Maintien
21	Rénover l'Unité de Vie Protégée.	R. 20	6 mois	[REDACTED]	Maintien